

PV DE COMMISSION

COMMISSION NATIONALE ATHLETISME
SANTÉ LOISIR - CNASL
CNASL - PV DE LA RÉUNION N° 2 / 2017
29 mars 2017 au siège de la FFA

Présidence	Martine PREVOST
Présents	Laetitia ALBERT, Philippe BOIDE, Janine COURTADE, Joseph FALQUERHO, Marcel FERRARI, Arnaud FLANQUART, Dominique FOURNET, Julien GAFF, Patrick LABARUSSIAS, Catherine MALHIAC, Gilbert MARCY, Jean-Louis PERRIN, Georges POCHON, Doudou SOW, Solène TRIOREAU, Géraldine ZIMMERMANN
Invité présent	Jo BARON
Excusés	Frédéric DEPIESSE, Odile DIAGANA, Jean-Luc LANOE, Claire MALAQUIN, Valérie SAILLANT, Jean-Patrick THIRION

1. Ouverture de la Commission

Martine PREVOST accueille les membres de la Commission Nationale Athlé Santé Loisir élargie, leur souhaite la bienvenue et les remercie pour leur participation à cette commission. Elle souhaite que les travaux se déroulent dans une ambiance amicale, avec l'implication de tous. Cette commission, « inscrite » dans le plan de développement fédéral et dans le programme du Président **André GIRAUD**, a pour objectif de faire des propositions au Bureau fédéral pour développer les pratiques « santé loisir » sur le territoire national.

Le formulaire de note de frais est présenté aux membres.

Cette Commission élargie se tiendra deux fois par an, si besoin.

La Commission restreinte se réunira quant à elle une à deux fois par an, si besoin.

2. Présentation des membres de la CNASL

Martine PREVOST : Vice-Présidente de la FFA chargée de l'Athlé Santé Loisir et des jeunes de moins de 16 ans, Présidente de la Commission Athlé Santé Loisir de la FFA et de la ligue de Nouvelle Aquitaine, médecin généraliste et du sport et professeur associé de Médecine Générale à Limoges (87).

Laetitia ALBERT : Coach athlé santé en Alsace depuis 2008, salariée du comité du Bas-Rhin d'Athlétisme, Présidente du club ASN67 (Athlé Santé Nature 67), Présidente de la commission Athlé Santé Loisir du Grand-Est.

Philippe BOIDE : Directeur du département « Adhérents et nouvelles pratiques ».

Janine COURTADE : Présidente de la commission Athlé Santé Loisir d'Occitanie.

Joseph FALQUERHO : Président de la commission Athlé Santé Loisir de Bretagne.

Marcel FERRARI : Président de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme, membre du Comité Directeur FFA, ex- Vice-président de la FFA chargé de l'Athlé-Santé-Loisir (2009/2012), retraité cadre Commercial France Télécom Orange.

Arnaud FLANQUART : Président de la commission Athlé Santé Loisir des Hauts de France.

Dominique FOURNET : Vice-Président de la Ligue du Centre-Val de Loire d'Athlétisme chargé de l'Athlé Santé Loisir, du développement du Hors-Stade, des nouvelles pratiques et du Sport en Entreprise, directeur QSE au sein d'un groupe industriel de 8000 collaborateurs, dirigeant expert 3^e degré et coach Marche Nordique bénévole dans la vallée du Cher (41).

Julien GAFF : Conseiller Technique Régional en région Grand-Est en charge des pratiques jeunes. Référent national pour la marche nordique, en charge notamment des formations.

Chargé de développement à la FFA en 2014, Agent de développement à la ligue PACA de 2011 à 2013 et CAS depuis 2007.

Patrick LABARUSSIAS : Président de la commission Athlé Santé Loisir de Corse.

Claire MALAQUIN : Conseiller Technique Régional en région Bretagne, chargée de missions nationales sur la formation CAS, référente territorial G2024.

Catherine MALHIAC : Présidente de la commission Athlé Santé Loisir de Normandie.

Gilbert MARCY : Vice-président du club EFSRA - Reims.

Jean-Louis PERRIN : Président de la commission Athlé Santé Loisir - nouvelles pratiques de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, Président de l'AFA Feyzin-Vénissieux, Président de la commission médico sportive de l'Office Municipal du Sport de Vénissieux ... retraité du Groupe Total (responsable Métrologie).

Valérie SAILLANT : Membre du Bureau Fédéral de la FFA (Trésorière Adjointe)- Présidente de la CRASL de Provence Alpes Côte d'Azur et Présidente du Club d'Orange Haut Vaucluse (84) (club développant l'ASL).

Georges POCHON : Référent Marche Nordique Compétition.

Doudou SOW : Chargé de développement Athlé Santé Loisir (animation et développement des réseaux).

Solène TRIOREAU : Chargée de développement Athlé Santé Loisir (promotion et recrutement).

3. Groupes de travail thématisé

La Commission propose de définir des groupes de travail thématisé, qui pourront se réunir par conférence téléphonique ou tout autre moyen audio-visuel.

Les groupes de travail identifiés :

- Promotion de l'ASL (outils nécessaires aux clubs)
- Thématique « sport santé » (ALD)
- Nouvelles pratiques
- Professionnalisation et formation : CAS, CQP, agent de développement
- Guide pour les Commissions régionales ASL
- Sport en entreprise
- Partenariat (MGEN)

4. Présentation de la finalité de la CNASL, des missions qui lui sont confiées et du fonctionnement fédéral

Le règlement intérieur de la FFA précise les missions de la CNASL.

Dans ce texte, il est indiqué que la CNASL est chargée :

- *« de contribuer à l'élaboration de la stratégie fédérale relative à l'Athlétisme Santé Loisir ;*
- *d'étudier toute approche relative à l'amélioration des conditions de développement des différentes pratiques de l'Athlétisme Santé Loisir. »*

Plus précisément, la CNASL a pour missions :

- d'ouvrir l'athlétisme à tous les publics,
- d'élargir le champ de l'athlétisme,
- de veiller au déploiement de l'ASL sur tout le territoire national,
- de partager les expériences des territoires impliqués,
- d'ouvrir l'athlétisme aux milieux de l'entreprise (en liaison avec la CNSE) et de la santé,
- de mener une réflexion sur le système d'adhésion,
- de proposer des innovations aux pratiquants.

5. Présentation des actions fédérales dans le domaine de l'Athlé santé Loisir

5.1 Présentation du bilan du plan d'actions de l'ASL (chiffres et actions)

Evolution du nombre de licenciés Athlé Santé

Le bilan montre une progression du nombre de licenciés (25 163 licences au 31/08/2016)

Toutefois, cette progression ralentit et s'explique notamment par notre système de licences, qui rend la lecture de l'évolution du nombre de licences difficile. En effet, de nombreux pratiquants de marche nordique prennent une licence running ou compétition.

Pour compléter ces informations, il est donc utile de prendre en compte les données du SIFFA. Sur déclaratif, 30 000 à 35 000 licenciés déclarent l'activité marche nordique comme activité principale.

Constat :

le nombre de licenciés Athlé Santé continue à évoluer malgré la concurrence qui propose des licences moins chères. Ce constat nous amène à réaffirmer l'importance d'assurer un encadrement ASL de qualité, pour continuer à se distinguer de la concurrence.

Evolution du nombre de clubs

Le bilan ASL montre une progression du nombre de clubs ASL (664 clubs au 31/08/2016).

Toutefois, nous constatons que le potentiel reste considérable, car de nombreux clubs d'athlétisme ne développent pas encore l'ASL.

L'enjeu est donc de recruter de nouveaux clubs pour développer l'ASL.

Partage d'expériences : possibilité de mobiliser les entraîneurs de marche nordique avec de l'expérience, comme ambassadeurs, pour lancer l'ASL dans d'autres clubs.

Formation Coach Athlé Santé

Le bilan ASL montre une stagnation du nombre de CAS actifs (114 CAS au 31/08/2016). En 2017, 8 sont en formation.

Problématique soulevée : la durée de la formation, son coût et la nécessité de remplacer le salarié en poste (la durée de la formation) imposent des contraintes importantes aux clubs. La durée de la formation est une problématique qui a émergé avec le développement de l'activité Coach Athlé Santé (alors que cela ne représentait pas un problème auparavant). Il s'agit donc d'une difficulté récente, qu'il est important de prendre en compte.

Propositions pour remédier à cette problématique

Evolutions évoquées de la formation Coach Athlé Santé :

- o formation en alternance avec certains contenus dispensés au niveau local,
- o Formation avec certains contenus en e-learning.

Il est rappelé que des organismes de formation financent tout ou une partie des formations longues.

Il est souligné aussi l'importance de valoriser les CAS, leur statut et leurs spécificités pour favoriser la formation de nouveaux CAS.

Enfin, la problématique de la culture du bénévolat est évoquée. Les clubs ont du mal à devenir employeurs.

Formation animateur Marche Nordique (AMN)

La formation des AMN a dépassé l'objectif fixé dans le plan de développement fédéral (objectif : 1200 entraîneurs marche nordique formés pour 2017. Au 31/08/2016 : déjà 1514 formés)

Remarques

La création des tenues vestimentaires dédiées aux AMN n'a pas eu le succès escompté. Lors de la CNASL, il est alors évoqué la possibilité d'intégrer l'achat d'une tenue à la formation AMN.

Les membres de la CNASL s'accordent sur l'importance d'organiser des actions de prorogations pour les AMN.

5.2 Présentation des outils ASL

- Flyer ASL
- Leaflet marche nordique
- Premiers Pas
- Passeport Marche Nordique
- Leaflet ATHLE SANTE
- Carnet de suivi ATHLE SANTE

La majorité des outils peut être commandée sur la plateforme, en suivant le lien :

<http://communicationclubs.athle.fr/>

Les leaflets et carnets de suivi sont exclusivement destinés aux Coachs Athlé Santé, qui peuvent commander ces outils auprès du service Athlé Santé Loisir, en écrivant à athlesanteloisir@athle.fr.

6. Présentation des missions des Commissions Régionales Athlé Santé Loisir

MISSIONS DES COMMISSIONS REGIONALES ASL

1) Définir et mettre en œuvre le projet de développement régional ASL

- Connaître et maîtriser la politique de développement fédérale de l'ASL (Plan de développement FFA)
- Identifier les forces et faiblesses de l'ASL sur son territoire
- Définir un plan d'action ASL adapté aux enjeux et priorités de son territoire (en cohérence avec le plan de développement FFA)
- Analyser et évaluer les actions régionales ASL et le développement des clubs

2) Constituer et mobiliser le réseau régional ASL

- Identifier l'ensemble des acteurs qui peuvent influencer et participer au développement de la pratique ASL (réseau régional ASL)
- Organiser un programme précis de sensibilisation et de formation ASL (colloque dirigeants, formation ABC, animateur MN, actions de prorogation, rencontres clubs...)
- Accompagner et valoriser les actions/événements locaux (soutien en communication / relais auprès des clubs / mise en avant des bonnes pratiques,...)
- Créer et mobiliser les clubs autour de projets fédérateurs (participation aux opérations nationales ASL / challenge MN / appel à projet / création parcours MN...)

3) Produire des recommandations et représenter les clubs auprès de la CNASL

- Etablir un bilan des actions principales de la commission (plan d'action, évaluations chiffrées, enquêtes, évaluation et résultat action nationale...)
- Mise en avant des actions phares et initiatives des clubs (opération de recrutement / collaboration inter-clubs / actions avec réseau sport santé...)
- Analyser les besoins et difficultés majeurs rencontrées par les clubs
- « Remonter » les dossiers sensibles

INTENTIONS GENERALES / OBJECTIFS MAJEURS

- Action de formation / sensibilisation à la professionnalisation
- Mobilisation autour des temps fort de l'ASL (actions nationales)
- Diffusion des outils de promotion de l'ASL (passeport MN, carnet de suivi, guide de développement, ...)

7. Présentation du décret sport sur ordonnance, résumé par Géraldine ZIMMERMANN

Le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/30/2016-1990/jo/texte>

Eléments de contexte

Le groupe de travail pour l'écriture du texte de loi a dû tenir compte des prérogatives des différents acteurs touchant de près ou de loin au sport santé.

Il y a une grosse « guerre » de territoire entre l'enseignement supérieur qui essaie de protéger sa filière APA et les professionnels de la santé du type, kinés, médecins et ergothérapeutes.

Il faut bien comprendre que ce texte de loi ne donne de cadre que pour les patients qui seront orientés vers l'activité physique par leur médecin généraliste.

Aujourd'hui, on est incapable d'évaluer si les généralistes vont rentrer dans cette dynamique et prendre le temps de prescrire. Il est donc tout à fait possible de continuer à faire de la prévention primaire.

Le seul facteur limitant aujourd'hui, est le nouveau positionnement des ARS, qui vont être des têtes de pont en région. Elles vont recenser les offres, les « labelliser » ou non ; mais aussi les financer. Ne pas être identifié comme club sport-santé par les ARS peut avoir comme conséquence la fin de financements existants aujourd'hui.

Qui peut encadrer dans nos clubs ?

Les CAS, les titulaires d'une licence ou d'un master APA.

Le CNOSF travaille actuellement sur le recensement des offres fédérales et nous pensons être dans la liste des formations fédérales validées, donnant donc le droit d'encadrer.

Quel type de patient ?

Patient sans limite fonctionnelle, ou à limitation minime. Il est donc important de « faire » du lien très vite avec les ARS.

8. Sujets divers

8.1 Les Commissions Régionales Athlé Santé Loisir (CRASL)

Les membres de la CNASL s'accordent sur l'intérêt de faire des recommandations pour l'organisation et le fonctionnement des Commissions Régionales Athlé Santé Loisir.

Ci-dessous, sont présentés les principaux éléments.

Composition des CRASL

Outre leur président, les CRASL peuvent être composées des membres suivants :

- dirigeants investis dans l'ASL,
- cadres techniques en charge de l'ASL, du running et/ou de la formation,

- Entraîneur MN,
- CAS,
- agents de développement des ligues, des comités ou des clubs,
- professionnels de santé : médecins, kinés, infirmiers ...,
- toute autre personne ressource ayant une compétence professionnelle ou personnelle liée au développement du sport santé.

Fonctionnement des CRASL

Chaque ligue, en fonction de sa taille, pourra organiser des groupes de travail ASL de territoires (coopération interdépartementale par exemple).

Le président de la CRASL fait partie de la commission plénière de la CNASL et, à ce titre, participera à 2 réunions annuelles au siège fédéral. En fonction des besoins des groupes de travaux nationaux de la CNASL, il pourra aussi être sollicité occasionnellement pour apporter ses contributions.

Afin de faciliter les échanges et le développement de l'ASL sur l'ensemble du territoire national, tous les PV de la CNASL seront transmis directement aux présidents des CRASL. De la même façon, chaque PV de CRASL sera également transmis directement au président de la CNASL, à l'adresse suivante : prevost.ma@wanadoo.fr, au département des nouvelles pratiques, à l'adresse suivante : athlesanteloisir@athle.fr ainsi qu'à l'adresse secretariat@athle.fr

8.2 Evolution du système d'adhésion

Les membres de la CNASL rappellent l'importance de faire évoluer le système d'adhésions. Ils abordent notamment 2 propositions

- la création d'une licence à la journée ou d'un titre de participation, pour permettre la participation à une animation ASL, une virée MN ou une compétition MN,
- la création d'une licence découverte ASL, valable 3 mois, avec une part fédéral réduite (demi-tarif).

Martine PREVOST, Présidente CNASL